



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 19 mars 2014 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet suppléant, monsieur Jean Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

Mme Marie-Claude Nichols, préfet et mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;
M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux;
M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt;
M. Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette;
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
Mme Aline Guillotte, mairesse de la municipalité de Sainte-Marthe;
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, ainsi que madame Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux.

Est absent monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion.

1. BIENVENUE PAR MADAME LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de madame le préfet, monsieur le préfet suppléant souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 14-03-19-01

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h 6.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 14-03-19-02

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-14 : ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

3.1. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA 14-03-19-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **de lever** la séance ordinaire du comité administratif afin de procéder à l'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement numéro 167-14 à 13 h 7.

Proposition adoptée.

3.2. REPRISE DE LA SÉANCE

CA 14-03-19-04

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **de reprendre** la séance ordinaire du comité administratif à 13 h 15.

Proposition adoptée.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 14-03-19-05

4.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2014 : ADOPTION

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2014 en corrigeant le nom d'un proposeur à la résolution numéro CA 14-02-12-02.

Proposition adoptée.

Madame Marie-Claude Nichols, préfet, ainsi que monsieur Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette, prennent leur siège à 13 h 17.

5. REMISES DE SUBVENTIONS

5.1. INFRASTRUCTURES RÉGIONALES

5.1.1. LA SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DE LA MÉMOIRE DE FÉLIX LECLERC

Monsieur le préfet suppléant accueille madame Lorraine Messer, présidente, ainsi que monsieur Simon Bissonnette, directeur général, afin de leur remettre une subvention au montant de dix-huit-mille-cinq-cent-douze dollars et cinquante cents (18 512,50 \$).

5.1.2. LE MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

Monsieur le préfet suppléant accueille messieurs Bernard Bourbonnais, président, et Daniel Bissonnette, directeur général, afin de leur remettre une subvention au montant de quarante-mille-sept-cent-vingt-sept dollars et cinquante cents (40 727,50 \$).

5.1.3. LE PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN

Monsieur le préfet suppléant accueille madame Ani Kataroyan, directrice générale, afin de lui remettre une subvention au montant de six-mille-deux-cent-quatre-vingt-quatorze dollars et vingt-cinq cents (6 294,25 \$).

5.1.4. LA MAISON TRESTLER

Monsieur le préfet suppléant accueille madame Louise Leblond-Vallée, directrice générale, afin de lui remettre une subvention au montant de dix-huit-mille-cinq-cent-douze dollars et cinquante cents (18 512,50 \$).

5.2. ORGANISMES (FONCTIONNEMENT)

5.2.1. AUTOUR DE NOUS

Monsieur le préfet suppléant accueille madame Madeleine Turgeon, présidente, afin de lui remettre une subvention au montant de six-mille dollars (6 000 \$).

5.2.2. LE FESTIVAL DES COULEURS DE RIGAUD

Monsieur le préfet suppléant accueille monsieur Bertin Savard, directeur général, afin de lui remettre une subvention au montant de douze-mille dollars (12 000 \$).

5.2.3. GREENWOOD CENTER FOR LIVING HISTORY

Monsieur le préfet suppléant accueille madame Audrey Wall, directrice générale, afin de lui remettre une subvention au montant de dix-mille dollars (10 000 \$).

5.2.4. LE FESTIVAL DE LA MUSIQUE DE HUDSON

Monsieur le préfet suppléant accueille monsieur Blair Mackay, directeur artistique et co-fondateur, et madame Lynda Clouette-Mackay, afin de leur remettre une subvention au montant de dix-mille dollars (10 000 \$).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

5.2.5. LA CHAPELLE ENCHANTÉE

Monsieur le préfet suppléant accueille mesdames Lise Chartier, présidente, et Agnès Morin Fecteau, de la Fondation Sainte-Jeanne de Chantal, pour le projet de « La Chapelle enchantée », afin de leur remettre une subvention au montant de six-mille dollars (6 000 \$).

5.2.6. LE FESTIVAL DE LA S.O.U.P.E

Monsieur le préfet suppléant accueille monsieur Pierre Séguin, administrateur, et madame Ani Kataroyan, administratrice, afin de leur remettre une subvention au montant de trois-mille dollars (3 000 \$).

L'ensemble des membres du comité administratif participe aux prises de photos lors des remises de subventions.

6. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

6.1. TOURISME SUROÏT, PARTENAIRE DU SUCCÈS RÉGIONAL : PRÉSENTATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MADAME MARIE- JACINTHE ROBERGE

Monsieur le préfet suppléant accueille madame Marie-Jacinthe Roberge, directrice générale, pour sa présentation sur Tourisme Suroit, partenaire du succès régional.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 14-03-19-06

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'adopter** la liste MRC 14-03-19.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 14-03-19, le tout en fonction du budget adopté ».


Guy-Lin Beaudoin

7.1.2. ACHATS

Aucun sujet traité.

7.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

7.1.3.1. EXPOSITION CLIN D'ŒIL SUR VAUDREUIL-SOULANGES : AIDE À LA DIFFUSION

Monsieur le directeur général rappelle la demande de subvention de monsieur Réjean Lacroix, artiste, pour une aide à la diffusion de son exposition *Clin d'œil sur Vaudreuil-Soulanges*. Celle-ci ne cadre pas avec les critères de la politique d'attribution du Fonds régional de promotion.

Par conséquent, on ne donne pas suite à la demande de subvention.

7.1.3.2. L'ENSEMBLE VOCAL LES ENCHANTEURS INC. : CONCERT DE FIN DE SAISON

Monsieur le directeur général rappelle la demande de subvention de l'ensemble vocal Les Enchanteurs inc. pour leur concert de fin de saison. Celle-ci cadre avec les critères de la politique d'attribution du Fonds régional de promotion, mais il s'agit d'une activité et d'un organisme dont une municipalité ne contribue pas au budget 2014 en culture.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Par conséquent, on ne donne pas suite à la demande de subvention.

7.1.3.3. UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA) : GALA DES AGRISTARS 2014

Monsieur le directeur général rappelle la demande de subvention de l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour leur Gala des Agristars 2014. Celle-ci ne cadre pas avec les critères de la politique d'attribution du Fonds régional de promotion.

Par conséquent, on ne donne pas suite à la demande de subvention.

7.2. GREFFE ET LÉGISLATION

7.2.1. ORGANISMES DE LA MRC

7.2.1.1. COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT) DE LA CRÉ VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT : NOMINATION

CONSIDÉRANT la demande de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent aux fins de nommer un commissaire pour la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la résolution CA 13-08-21-07 nommant madame Catherine Marcotty, conseillère en aménagement du territoire à la MRC, commissaire pour cette commission;

CONSIDÉRANT le retour au travail de madame Alexandra Lemieux, aussi conseillère en aménagement du territoire à la MRC;

CONSIDÉRANT la disponibilité et la participation antérieure de la candidate à certaines rencontres des comités de la CRRNT;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-03-19-07

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu de nommer madame Alexandra Lemieux, conseillère en aménagement du territoire à la MRC, à titre de commissaire pour la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en remplacement de madame Catherine Marcotty.

Proposition adoptée.

7.2.1.2. TOURISME SUROÏT : NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit nommer des représentants à Tourisme Suroît;

CONSIDÉRANT le retrait de madame Chantal Lemieux en tant que représentante de la MRC au conseil d'administration de Tourisme Suroît;

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Cunche, directrice des services récréatifs et communautaires de la municipalité de Rigaud, a remis sa lettre d'intention ainsi que son curriculum vitae au directeur général de la MRC en date du 11 mars 2014;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-03-19-08

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu de nommer madame Véronique Cunche, directrice des services récréatifs et communautaires de la municipalité de Rigaud, à titre de représentante de la MRC au conseil d'administration de Tourisme Suroît en remplacement de madame Chantal Lemieux.

Proposition adoptée.

Monsieur Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et préfet suppléant, divulgue son intérêt personnel dans le prochain point *Écocentre de la MRC situé à Vaudreuil-Dorion – filières de valorisation des matières : octroi de contrats*. Il



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

se lève de son siège et quitte la séance avant les délibérations à ce sujet, conformément à la loi.

7.2.2. ÉCOCENTRE DE LA MRC SITUÉ À VAUDREUIL-DORION – FILIÈRES DE VALORISATION DES MATIÈRES : OCTROI DE CONTRATS

PNEUS CONFORMES – SERVICE DE DÉJANTAGE MOBILE

CONSIDÉRANT les opérations de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Pneu résidentiel du 27 février 2014 au taux de trente dollars (30 \$) par appel pour le service mobile autonome en électricité et en air comprimé pour le déjantage de pneus sur le site de l'écocentre pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Pneu résidentiel du 27 février 2014 au taux de trois dollars et cinquante cents (3,50 \$) par pneu déjanté;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction de la quantité réelle de pneus déjantés sur place;

CONSIDÉRANT QUE les pneus conformes laissés sur place seront pris en charge, sans frais, par le programme « Responsabilité élargie » des producteurs de RECYC-Québec et que les jantes laissées sur place seront disposées dans le conteneur prévu à cet effet afin d'être valorisées;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45404 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-03-19-09

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise *Pneu résidentiel* d'un maximum de douze-mille dollars (12 000 \$) plus les taxes applicables pour le service sur appel de déjantage de pneus, en fonction de la quantité réelle de pneus déjantés sur le site de l'écocentre, pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

PNEUS HORS NORMES

CONSIDÉRANT les opérations de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Recyclage P. A. Ste-Anne inc. du 20 février 2014 au taux de :

- cinquante dollars (50 \$) par pesée de conteneur acheminé au 123, Rang Sainte-Claire à Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015;
- deux-cent-vingt-cinq dollars (225 \$) par tonne métrique de pneus hors normes déjantés en vue d'être valorisés pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015;
- deux-cent-cinquante dollars (250 \$) par tonne métrique de pneus hors normes jantés en vue d'être valorisés pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction de la quantité réelle de conteneurs pesés et de tonnes métriques de pneus valorisés;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45404 446;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 14-03-19-10

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise *Recyclage P. A. Ste-Anne inc.* d'un maximum de six-mille dollars (6 000 \$) plus les taxes applicables pour la valorisation des pneus hors normes en fonction de la quantité réelle de conteneurs pesés ainsi que de la quantité réelle de pneus valorisés pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX

CONSIDÉRANT les opérations de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Coteau Métal inc. du 7 mars 2014 pour la fourniture d'un conteneur de quarante (40) verges³, la collecte et le transport des métaux ferreux et non ferreux pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'achat par Coteau Métal inc. de métaux recueillis à l'écocentre, incluant leur mise en marché, pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU'en date du 7 mars 2014, le prix des matières sur le marché boursier s'établit à :

- cent-cinquante-cinq dollars (155 \$) par tonne métrique pour le fer mixte;
- trois dollars et 20 cents (3,20 \$) par livre pour le cuivre no 1;
- deux dollars et quatre-vingt-quinze cents (2,95 \$) par livre pour le cuivre no 2;
- quinze cents (0,15 \$) par livre pour l'aluminium ferreux;

CONSIDÉRANT QUE le prix qui sera payé à la MRC pour chacun des métaux par Coteau Métal inc. sera déterminé en fonction de la fluctuation du marché boursier et que Coteau Métal inc. fera la démonstration des changements de prix unitaires pour chacun des métaux, et ce, de façon mensuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce service n'engendrera pas de coût à la MRC pour la fourniture de conteneur(s), la collecte, le transport et la mise en marché des métaux ferreux et non ferreux;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-03-19-11

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise *Coteau Métal inc.* pour la fourniture de conteneur(s), le transport, la collecte, l'achat et la mise en marché des métaux ferreux et non ferreux en fonction de la quantité réelle amassée et valorisée à l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

MATIÈRES GRANULAIRES

CONSIDÉRANT les opérations de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Pavages Vaudreuil ltée datée du 13 février 2014 d'un montant de soixante-quinze dollars (75 \$) par conteneur de vingt (20) verges³ pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction de la quantité réelle valorisée;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45404 446;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise *Pavages Vaudreuil Ltée* d'un maximum de huit-mille dollars (8 000 \$) plus les taxes applicables pour la valorisation des matières granulaires (béton, asphalte, brique, sable, pierre et céramique) en fonction de la quantité réelle amassée et valorisée à l'écocentre pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

HALOCARBURES

CONSIDÉRANT les opérations de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre offre le service de récupération des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Recyclage ÉcoSolutions inc. est un fournisseur de services dont les techniques de récupération sont des plus performantes au niveau environnemental;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Recyclage ÉcoSolutions inc. datée du 7 mars 2014 au montant de trente dollars (30 \$) par collecte pour les cinq (5) premiers appareils et de quinze dollars (15 \$) pour les appareils supplémentaires pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Recyclage ÉcoSolutions inc. datée du 7 mars 2014 pour le traitement écoresponsable et la décontamination complète d'appareils contenant ou ayant contenus des CFC/HCFC/HFC – Programme FrigoresponsableMD au montant de :

- trente-cinq dollars (35 \$) par appareil pour les réfrigérateurs et congélateurs de moins de dix (10) pieds³;
- quarante-cinq dollars (45 \$) par appareil pour les réfrigérateurs et congélateurs de plus de dix (10) pieds³;
- vingt-cinq dollars (25 \$) par appareil pour les climatiseurs, déshumidificateurs, fontaines et thermopompes;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction du nombre réel de collectes et d'appareils collectés;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45405 446;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise *Recyclage Écosolutions inc.* d'un maximum de vingt-et-un-mille-sept-cent-quarante-trois dollars (21 743 \$) plus les taxes applicables pour la collecte, le transport et la récupération des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures entreposés à l'écocentre en fonction du nombre réel de collectes et d'appareils collectés pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

CA 14-03-19-12

CA 14-03-19-13



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CARTON

CONSIDÉRANT les opérations de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise proposée est le fournisseur de services du contrat 2012-2016 pour la collecte sélective;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Rebutis Solides Canadiens inc. datée du 13 mars 2014 pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 d'un montant de :

- soixante-dix dollars (70 \$) par mois pour la location de deux (2) conteneurs;
- soixante-dix dollars (70 \$) par collecte;
- deux-cents dollars (200 \$) pour la livraison de conteneur supplémentaire d'une capacité de huit (8) vg3 avec ouverture devant;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction du nombre réel de collectes;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction du nombre réel de conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45402 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-03-19-14

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise *Rebutis Solides Canadiens inc.* du Groupe TIRU d'un montant maximum de douze-mille dollars (12 000 \$) plus les taxes applicables pour la fourniture de deux (2) conteneurs, la collecte, le transport et la valorisation du carton de l'écocentre de Vaudreuil-Dorion, et ce, en fonction du nombre réel de collectes et de conteneurs pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

Monsieur Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et préfet suppléant, reprend son siège.

7.2.3. DOSSIER PETITES CRÉANCES – INVESTISSEMENTS SOULANGES INC. : POSITIONNEMENT

CA 14-03-19-15

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **de mandater** monsieur le directeur général et madame la directrice du greffe et du contentieux pour évaluer la possibilité de négocier une potentielle entente hors cours dans le dossier Investissement Soulanges inc. c. MRC de Vaudreuil-Soulanges et al.

Proposition adoptée.

7.2.4. ANNEXION DE LA BASE DE PLEIN AIR DES CÈDRES PAR LA VILLE DE SAINT-LAZARE : APPUI

CONSIDÉRANT la résolution 02-074-14 de la ville de Saint-Lazare concernant l'annonce des démarches d'annexion de la base de plein air des Cèdres et à sa demande d'appui;

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-03-19-16

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **informe** la Ville de Saint-Lazare qu'elle



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

n'a pas d'objection quant à l'annexion de la base de plein air des Cèdres par la ville demanderesse et qu'elle l'appuie dans sa démarche.

Proposition adoptée.

7.2.5. ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ) POUR OBTENIR DES DONNÉES DÉNOMINALISÉES : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ possède des données dénominalisées relatives aux exploitations agricoles et aux unités d'élevages;

CONSIDÉRANT QUE la MRC élabore actuellement le plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT QUE ces données bonifieront le PDZA;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-03-19-17

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'autoriser** le directeur général à signer l'entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour la transmission et l'utilisation de données dénominalisées relatives aux exploitations agricoles et aux unités d'élevages.

Proposition adoptée.

7.2.6. TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA MRC : RECOMMANDATION

CA 14-03-19-18

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC le scénario B concernant la table des directeurs généraux en retirant le mode opératoire.

Proposition adoptée.

7.2.7. TABLEAU DES COMITÉS DE LA MRC : RECOMMANDATION D'UNE MODIFICATION

CA 14-03-19-19

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC d'ajouter la table en environnement au tableau des comités de la MRC.

Proposition adoptée.

7.2.8. RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) : LETTRE DE PROLONGATION

Monsieur le directeur général fait le dépôt d'une correspondance reçue du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) accordant un premier délai de prolongation jusqu'au 31 juillet 2014 pour l'adoption du règlement de concordance au plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Après analyse de la correspondance, il est maintenu d'envoyer la résolution numéro 14-02-26-07 pour demander un délai jusqu'au 30 septembre 2014.

7.2.9. TOURISME SUROÏT : LISTE 2014 DES PROJETS SPÉCIAUX SUBVENTIONNÉS

CONSIDÉRANT la liste des projets spéciaux subventionnés déposée et jointe à la présente;

CONSIDÉRANT QUE les sommes ont été prévues au budget 2014;

CONSIDÉRANT le caractère régional des projets proposés par Tourisme Suroît;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 14-03-19-20

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'approuver** la liste 2014 des projets spéciaux subventionnés de Tourisme Suroît telle que déposée et faisant partie intégrante de la présente.

Proposition adoptée.

7.2.10. PACTE RURAL 2014-2019 : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut, en vertu de l'article 21.30 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1), conclure avec une MRC ou un organisme équivalent, une entente pour la mise en application d'une politique du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté, le 6 novembre 2013, la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 (ci-après la Politique) et que le Décret 882-2012 du 20 septembre 2012 concernant le ministre délégué aux Régions (ci-après le ministre) a pour effet de confier à celui-ci la responsabilité de l'application de la Politique;

CONSIDÉRANT QUE la Politique met de l'avant l'approche intersectorielle au sein de chaque MRC, ou organisme équivalent, pour plus de synergie entre les partenaires dans les milieux, ainsi que plus de cohérence et d'efficacité dans les actions posées;

CONSIDÉRANT QUE la Politique a pour pivot le Pacte rural, conclu entre le gouvernement du Québec et chaque MRC, ou organisme équivalent, pour permettre la réalisation de projets en fonction des priorités de chaque milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Politique prévoit également le renforcement du réseau des agents de développement rural à l'emploi des MRC ou organismes équivalents, ou de leur centre local de développement (CLD);

CONSIDÉRANT QUE la Politique fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours pour en confirmer ou adapter, au besoin, ses visées;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a identifié la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges comme partenaire pour la mise en œuvre de la Politique;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-03-19-21

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'autoriser** le préfet de la MRC à signer l'entente pour la mise en application de la Politique nationale de la ruralité pour les années 2014 à 2019.

Proposition adoptée.

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.



10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 921 DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE : DÉSAPPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lazare a adopté le 17 décembre 2013 le Règlement numéro 921 modifiant le Règlement de zonage numéro 771 relativement aux antennes de transmission pour l'accès à Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 3 du Règlement numéro 921 on y autorise les antennes de transmission pour l'accès à Internet haute vitesse dans la zone AE-014 de la ville de Saint-Lazare et que celle-ci est située dans l'aire d'affectation agricole-équestre de Saint-Lazare/Sainte-Marthe (AE) au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16.2.11 du SAR l'usage n'est pas autorisé dans l'aire d'affectation agricole-équestre de Saint-Lazare/Sainte-Marthe (AE);

CONSIDÉRANT QUE des correspondances et des échanges ont eu lieu entre les fonctionnaires de la MRC et ceux de la ville de Saint-Lazare en regard à sa non-conformité au SAR;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est tenue, en vertu de l'article 137.3 de la Loi, d'adopter une résolution par laquelle elle désapprouve le règlement et que cette résolution doit être motivée et doit identifier les dispositions du règlement qui ne sont pas conformes;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-03-19-22

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **que** le comité administratif **désapprouve** le Règlement numéro 921 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

11.1.2. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.2.1. VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1270-47, 1275-196, 1275-204 ET 1275-205

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-47 a pour objet d'amender le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 1270 afin de modifier certaines dispositions relatives au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Fief Choisy;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-196 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin d'assurer la concordance au PPU du Fief Choisy en modifiant plusieurs dispositions relatives au territoire visé;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-204 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les normes de la zone C3-123 en ce qui a trait aux usages autorisés, aux travaux de remblai, à l'emplacement, l'entretien et la hauteur d'un écran végétal et l'emplacement et l'entretien de végétaux;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-205 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les usages autorisés dans la zone I3-831;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1270-47, 1275-196, 1275-204 et 1275-205 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-03-19-23

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **que** le comité administratif **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1270-47, 1275-196, 1275-204 et 1275-205 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – NOMINATION À LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'ÉNERGIE ET LES RESSOURCES NATURELLES : INFORMATION

Monsieur le directeur général fait le dépôt d'une correspondance reçue de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant le maintien de sa candidature à cette commission.

CA 14-03-19-24

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'entériner** la candidature de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, comme représentant de la MRC à la Commission permanente sur l'énergie et les ressources naturelles de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Proposition adoptée.

14.2. SIMULACRE D'ÉLECTION

Monsieur le directeur général rappelle aux membres que madame Marie-Claude Nichols, préfet de la MRC, est en campagne provinciale présentement et qu'il se pourrait qu'il y ait des élections pour nommer un préfet.

CA 14-03-19-25

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **qu'un** simulacre d'élection **ait lieu** le mercredi 9 avril prochain, de 18 h 30 à 19 h, suivi d'une séance extraordinaire du conseil, si nécessaire.

Proposition adoptée.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.



16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Crevier demande des explications concernant la culture et les budgets alloués à ce service.


Il demande des informations relatives aux types de subventions, soit celles pour les infrastructures régionales et celles pour le fonctionnement.

Il s'informe sur le forum pour la remise des subventions.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **que** la séance **soit levée** à 14 h 21.

Proposition adoptée.


JEAN LALONDE
Préfet suppléant


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier

CA 14-03-19-26